

AAA/SWITCH

e-Infrastructure for e-Science

Instructions relatives au reporting

Version 1.2
3 décembre 2009

Petra Kauer-Ott
Christoph Witzig

Table des matières

1. Introduction	3
2. Reporting des projets	4
2.1. Reporting trimestriel	4
2.2. Reporting annuel à l'attention des autorités	4
2.3. Rapport final	4
3. Reporting des institutions	5
4. Autres informations	7

1. Introduction

Depuis des années, SWITCH construit et exploite avec ses partenaires des services informatiques innovants dans le secteur de la formation tertiaire. Après les projets réussis de coopération de la CUS dans le cadre de l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2004-2007, SWITCH a déposé auprès de la Conférence Universitaire Suisse (CUS), en été 2007, une demande en vue d'autres projets de coopération sous le titre "AAA/SWITCH" durant la période de mandat suivante 2008-2011. Le domaine d'application de ces nouveaux projets a été étendu en fonction des objectifs. La CUS, le Conseil polytechnique et l'OFFT ont décidé de soutenir financièrement ce projet, ce qui fait que toutes les institutions du secteur de formation tertiaire y participent.

Dans la suite, nous entendrons par "institutions de hautes écoles" aussi bien les universités cantonales que les hautes écoles spécialisées, les deux Ecoles Polytechniques Fédérales et les instituts de recherche des EPF et emploierons pour ces organisations la notion abrégée de "haute école".

Il y a deux catégories de projets à réaliser:

- a. Projets de hautes écoles: il s'agit de projets financés par des fonds partagés entre les hautes écoles selon un code de répartition.
- b. Projets de concours: il s'agit de projets financés par des fonds attribués au concours de projets.

Chaque projet est dirigé par un chef de projet. Il est à remarquer que les projets peuvent comprendre plusieurs hautes écoles. Dans ce cas, chaque haute école participante nomme un chef de projet partiel responsable, vis-à-vis du projet, du travail de son institution. Dans la suite, le chef du projet AAA/SWITCH sera dénommé "chef de projet" et le chef de projet partiel d'une haute école "chef de projet partiel de haute école".

Le présent document décrit le reporting entre les hautes écoles, les projets et SWITCH. Il est à remarquer qu'il n'y a pas de différence entre le reporting des projets de haute école et de concours. Les formulaires entre les différents types de hautes écoles (universités cantonales, hautes écoles spécialisées et institutions du domaine des EPF) sont soit identiques, soit très peu différents (par exemple logo ou désignation de l'agence de promotion).

2. Reporting des projets

2.1. Reporting trimestriel

Chaque projet doit rédiger à la fin de chaque trimestre un bref rapport d'état à l'attention de SWITCH et de l'interlocuteur à la haute école dirigeante. Le chef de projet est responsable de l'établissement de ce rapport. Le rapport doit être soumis spontanément par courriel à la fin d'un trimestre. Le modèle de rapport se trouve sur la page AAA/SWITCH. On trouvera d'autres informations aux instructions concernant le projet AAA/SWITCH.

2.2. Reporting annuel à l'attention des autorités

Chaque projet doit établir une fois par an un rapport de contenu à l'attention des services des hautes écoles et des autorités finançantes (soit CRUS, CUS, SER, Conseil polytechnique, KFH et OFFT). SWITCH enverra le modèle de ce rapport aux chefs de projet avant la fin de l'année. Le modèle s'explique de lui-même et ne sera pas décrit plus avant ici. Ce rapport ne contient pas d'indications financières étant donné que les institutions sont responsables du reporting financier.

Le chef de chaque projet est responsable de la rédaction du rapport de contenu de son projet et le soumet avant fin janvier à SWITCH avec copie aux interlocuteurs de la haute école dirigeante. On remettra une copie électronique (sous forme de document MSWord) et une copie imprimée signée personnellement du chef de projet.

Les chefs des projets partiels des hautes écoles ne sont pas intégrés à ce processus vis-à-vis de SWITCH. Chaque chef de projet a pour tâche de les intégrer à la rédaction du rapport conformément aux objectifs. Peu importe pour ce rapport quels sont les types de hautes écoles participant au projet. Cela signifie en particulier que le rapport de contenu doit tenir compte des contributions de tous les types de hautes écoles participantes.

SWITCH est responsable de l'établissement du rapport global qui doit être remis aux services compétents avant la fin du mois de février.

2.3. Rapport final

Un mois après la fin le chef du projet doit soumettre un rapport final. Le document donne une vue globale sur le déroulement du projet et les résultats. Le dernier rapport trimestriel y est intégré ainsi qu'une vue sur l'épuisement du budget.

Le rapport doit être soumis par courriel (en format MSWord) et également une copie imprimée, signée par le chef de projet.

Le modèle du rapport final se trouve également sur la page AAA/SWITCH.

3. Reporting des institutions

Chaque haute école doit établir une fois par an un rapport financier à l'attention des services des hautes écoles et des autorités finançantes (soit CRUS, CUS, SER, Conseil polytechnique, KFH et OFFT). SWITCH envoie le modèle de ce rapport aux interlocuteurs des hautes écoles avant la fin de l'année. Le modèle est expliqué ci-dessous.

L'interlocuteur de chaque institution est responsable de la rédaction du rapport financier qu'il remet à SWITCH avant la fin janvier. Il devra être remis une copie électronique (comme document MS Excel) et une copie imprimée signée personnellement de l'interlocuteur. L'interlocuteur a pour tâche d'intégrer à ce processus les chefs des projets partiels des hautes écoles de son institution. SWITCH n'a pas à intervenir en la matière.

SWITCH est responsable de l'établissement du rapport global qui doit être remis aux services compétents jusqu'à fin février.

Il faut tenir compte au rapport financier de l'institution de toutes les contributions de cette institution au projet AAA/SWITCH au cours de la période sous revue. Les projets de hautes écoles et de concours sont listés séparément. Si une haute école reçoit pour un projet des fonds financiers sur les sommes qui lui sont attribuées selon le code de distribution de même que des fonds de concours, ceux-ci doivent être considérés comme deux sous-projets distincts¹.

Pour chaque projet partiel de haute école de l'institution, il faut indiquer les **types de coûts** suivants:

1. Salaires
2. Appareils et installations
3. Moyens d'exploitation
4. Coûts de locaux: ces coûts peuvent également être intégrés aux coûts de salaire et n'ont plus besoin dans ce cas d'être indiqués séparément, c'est-à-dire qu'on indique un zéro.
5. Frais de réunions et de déplacement

Si, à la présentation du projet, les coûts n'ont pas été ventilés selon les différents types de coûts, tous les coûts doivent être indiqués sous le type "salaires".

Nous décrivons ci-dessous les principaux **chiffres caractéristiques** financiers du rapport:

1. Pour chaque sous-projet:

- a. Budget décision CUS/Conseil polytechnique/KFH (fonds fédéraux):
Budget du sous-projet selon description autorisée du projet
- b. Report fonds fédéraux de l'année précédente:
Différence budget-comptes de l'année précédente (solde fonds fédéraux)
- c. Total fonds fédéraux à disposition:
Somme de a. et b. Cette colonne est calculée.

¹ Ces deux parties ont été présentées séparément dans la demande, éventuellement même dans différents descriptifs de projet.

- d. **Compte fonds fédéraux:**
Dépenses financées dans le cadre du sous-projet sur les fonds fédéraux.
- e. **Solde fonds fédéraux:**
Différence de c. et d. Cette colonne est calculée.
- f. **Budget fonds propres:**
Budget des fonds propres selon descriptif de projet autorisé
- g. **Report fonds propres de l'année précédente:**
Différence budget-comptes de l'année précédente (solde fonds propres)
- h. **Total fonds propres à fournir:**
Somme de f. et g. Cette colonne est calculée.
- i. **Compte fonds propres:**
Dépenses financées dans le cadre du sous-projet sur les fonds propres de la haute école.
- j. **Solde fonds propres :**
Différence de h. et i. Cette colonne est calculée.
- k. **%:**
Calcul des fonds propres en pourcent des dépenses totales (c'est-à-dire $i / (d. + i.)$). Ce chiffre est calculé automatiquement et ne doit être donné qu'au total.
- l. **Autres fonds tiers: Total à disposition:**
Les autres fonds tiers budgétisés selon le descriptif de projet autorisé. Si le descriptif de projet ne contient pas de fonds tiers supplémentaires, il n'y a aucune indication à faire à cette colonne.
- m. **Autres fonds tiers: Compte:**
Dépenses qui ont été financées dans le cadre du sous-projet sur des fonds tiers supplémentaires. Si le descriptif de projet ne contient pas de fonds tiers supplémentaires, il n'y a aucune indication à faire à cette colonne.

2. Tous Sous-projets hautes écoles / concours:

Somme des contributions de tous les sous-projets. Les chiffres sont calculés.

3. Administration projets:

Dépenses qui ont été faites pour le déroulement du projet. Ces dépenses n'ont pas été indiquées dans la soumission des différents sous-projets et ne sont donc pas disponibles séparément. Chaque interlocuteur a deux possibilités: les coûts sont soit répartis sur les sous-projets, soit présentés séparément. S'ils sont répartis, il n'y a pas de chiffres à donner dans cette catégorie. S'ils sont indiqués séparément, on calculera les coûts effectifs pour les répartir à parts égales sur les fonds fédéraux et les fonds propres. Sous "Budget", il convient d'indiquer les coûts effectifs.

4. Sous-projets hautes écoles et Administration:

Somme des catégories "Tous Sous-projets hautes écoles" et "Administration projets". Les chiffres sont calculés.

5. Total

Les sommes des projets hautes écoles et concours sont résumées.

Budget part fonds fédéraux pour l'institution:

Somme totale des fonds fédéraux qui a été attribuée à l'institution par clé de répartition. Ce chiffre peut être extrait du guide de projet.

Total report fonds fédéraux de l'année précédente :
Ce total correspond au solde des fonds fédéraux du rapport financier de l'année précédente.

Les autres chiffres sont calculés.

6. Projets terminés et report :

Ces chiffres doivent être listés séparément pour la part hautes écoles et la part concours. Le solde des projets concours terminés pendant l'année rapportée doit être ristourné.

Les reports sont calculés.

4. Autres informations

Le manuel de projet et des informations plus détaillées peuvent être téléchargés sur <http://www.switch.ch/aaa>

Annexe A: Glossaire

Fonds fédéraux	Subventions mises à disposition par le SER ou l'OFFT en vue du financement des projets AAA/SWITCH.
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
Fonds propres	Montants versés par la comptabilité de l'université en vue d'appuyer des projets (projets de haute école ou de concours) dans le cadre d'AAA/SWITCH (voir chapitre 4.4 et annexe C).
Domaine des EPF	Le domaine des EPF englobe les institutions suivantes: ETH Zurich, EPF Lausanne, Institut Paul Scherrer (PSI), Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), EMPA et EAWAG.
FID	Commission spécialisée services informatiques de la KFH
Projet global	Le projet "AAA/SWITCH – e-Infrastructure for e-Science"
Hautes écoles	Universités cantonales, hautes écoles spécialisées, ETHZ, EPFL et les quatre instituts de recherche des EPF
Interlocuteur de haute école	Interlocuteur AAA/SWITCH d'une haute école habilité à décision pour les projets de son institution.
Projet de haute école	Projet subventionné par les montants d'une haute école selon le code de répartition.
Chef de projet de haute école	Chef de projet de la contribution d'une haute école données à un projet AAA/SWITCH englobant plusieurs hautes écoles..
KFH	Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses
Projet	Projet d'une ou plusieurs hautes écoles, subventionné et réalisé dans le cadre d'AAA/SWITCH.
Chef de projet SWITCH	Chef du projet global AAA/SWITCH
Responsable de projet SWITCH	Membre de la direction étendue de SWITCH, compétent au niveau du projet global AAA/SWITCH.
PWEG	Groupe d'évaluation de concours évaluant les projets à l'attention de CRUS, FID ou du conseil polytechnique.
SER	Secrétariat d'Etat à l'enseignement et à la recherche
Comité de gestion	Comité surveillant un projet AAA/SWITCH.
CUS	Conférence universitaire suisse
Projet de concours	Projet subventionné par les fonds attribués au concours.